

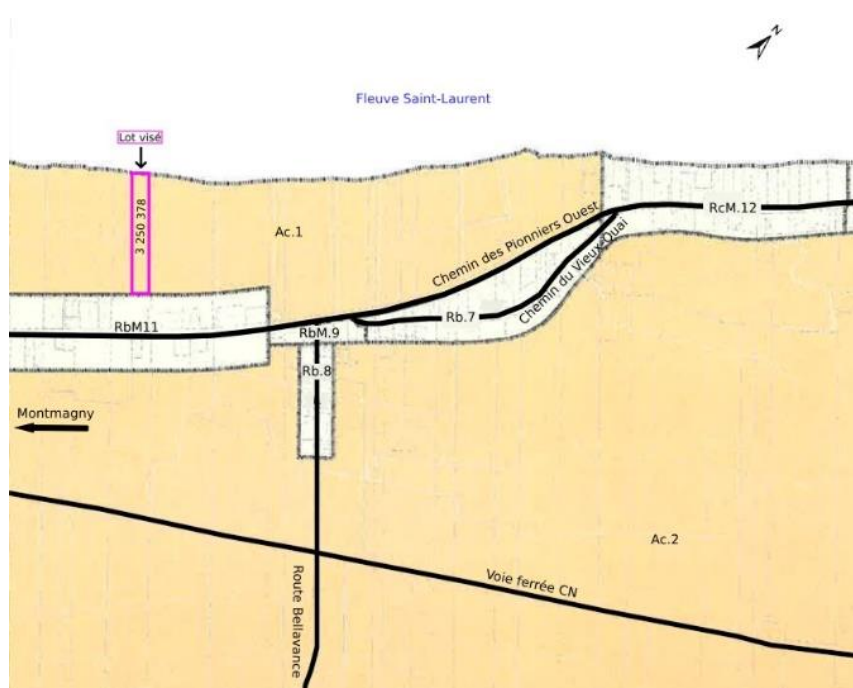
AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 4 mars 2024 un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 270 et 2021-03 de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Ce projet de règlement a pour but :

- Aux utilisations déjà permises dans la zone Ac-1, s'ajoute aux règlements 270 et 2021-03, l'article 4.6.2.06, « hébergement et restauration » et que cette définition soit incluse au « usage spécifiquement autorisé » pour le lot connu actuellement sous le numéro 3 250 378.



Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique conformément à la loi, le **25 mars 2024 à 19 heures 30** à la salle du Conseil.

Lors de cette assemblée publique, seront entendues les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 180, place de l'Église, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 16 h 30.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Cap-Saint-Ignace, ce 12^e jour de mars 2024.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière